

Séance du 11 Avril 2017

Val d'ille Aubigné

Date de convocation : 05/04/17	Nombre de conseillers	38
Date d'affichage :	En exercice :	38
	Présents :	28
	Votants :	35

L'an deux mil dix-sept, le 11 Avril, à **19 heures 00**, à la salle du conseil de St Aubin d'Aubigné, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur **Claude JAOUEN Président de la Communauté de Communes Val d'Ille - Aubigné**.

Présents :

- Aubigné : M. MOYSAN Youri
- Andouillé-Neuville : M. ELORE Emmanuel
- Feins : M. FOUGLE Alain
- Gahard : M. COEUR-QUETIN Philippe
- Guipel : Mme JOUCAN Isabelle, M. ROGER Christian
- La Mézière : Mme BERNABE Valérie, Mme CACQUEVEL Anne, Mme CHOUIN Denise
- Melesse : M. HUCKERT Pierre, M. JAOUEN Claude, Mme MACE Marie-Edith, Mme MESTRIES Gaëlle
- Montreuil-sur-Ille : M. TAILLARD Yvon, Mme EON-MARCHIX Ginette
- Montreuil-Le-Gast : M. BILLON Jean-Yves, M. HENRY Lionel
- Sens-de-Bretagne : M. COLOMBEL Yves, M. BLOT Joël, Mme LUNEL Claudine
- St-Aubin-d'Aubigné : M. RICHARD Jacques, Mme GOUPIL Marie-Annick, Mme MASSON Josette
- St-Germain-sur-Ille : M. MONNERIE Philippe
- St-Gondran : M. MAUBE Philippe
- St-Médard-sur-Ille : M. VAN AERTRYCK Lionel
- St-Symphorien : M. DESMIDT Yves
- Vieux-vy-sur-Couesnon : M. DEWASMES Pascal

Absents excusés :

- Langouët : M. CUEFF Daniel donne pouvoir à M. HUCKERT Pierre.
- La Mézière : M. BAZIN Gérard donne pouvoir à Mme CHOUIN Denise
M. GADAUD Bernard
- Melesse : Mme LIS Annie
M. MOLEZ Laurent donne pouvoir à Mme MESTRIES Gaëlle
M. MORI Alain donne pouvoir à M. JAOUEN Claude.
- Mouazé : M. LUCAS Thierry donne pouvoir à M. MOYSAN Youri
- St-Aubin-d'Aubigné : M. DUMILIEU Christian donne pouvoir à M. RICHARD Jacques
- Vignoc : M. BERTHELOT Raymond
M. LE GALL Jean donne pouvoir à M. BILLON Jean-Yves

Secrétaire de séance : M. RICHARD Jacques

N° 251/ 2017

Objet – Intercommunalités

Création du Conseil de Développement Val d'Ille-Aubigné

Vu l'article 88 de la loi n°2015-991 du 07/08/2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 Décembre 2016 portant statuts de la communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné (CCVIA),

Exposé :

Un conseil de développement est mis en place dans les établissements publics à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants. Cette instance de démocratie participative est composée de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'établissement public.

Selon les termes de l'article L 5211-10-1 du CGCT, cette instance s'organise librement. L'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) veille aux conditions du bon exercice de ses missions.

Le conseil de développement est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale. Il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre".

Il établit un rapport d'activité, qui est examiné et débattu par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Il appartient à l'organe délibérant de l'EPCI de déterminer la composition de ce conseil de développement qui doit garder son autonomie et définir ses propres priorités. Ainsi, conformément à la loi, aucun conseiller communautaire ne peut siéger en son sein. Par ailleurs, les membres de ce conseil ne sont pas rémunérés.

La CCVIA regroupant plus de 20 000 habitants est tenue de mettre en place un conseil de développement.



Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, **à l'unanimité**,

DÉCIDE de créer un conseil de développement pour la la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné (CCVIA), en tant qu'instance de démocratie participative interne à la communautés de communes.

PRÉCISE que ce conseil de développement est constitué de trois collèges (collège 1 - économie ; collège 2 - solidarité ; collège 3 - environnement) composé de 12 membres soit un conseil totalisant 36 membres.

DÉSIGNE les membres suivants pour une durée de 3 ans qui seront renouvelés lors des prochaines élections municipales :

35 personnes sur les 36 places ont candidaté.

Envoyé en préfecture le 16/05/2017

Reçu en préfecture le 16/05/2017

Affiché le COLLEGE

ID : 035-243500667-20170411-251_2017-DE

NOM	PRENOM	PROFESSION	
BOUGEOT	Frédéric	chef d'entreprise	Economie
DONDEL	Eric	agriculteur eleveur	Economie
DUPERRON-ANNEIX	Nicole	professeur des écoles	Economie
DUVAL	Norbert	agriculteur en retraite	Economie
HEREL	Charlotte	comptable	Economie
HOUEDEMON	Frédéric	responsable de secteur Keolis	Economie
LAVOLEE	Joël	agriculteur en retraite	Economie
MARQUET	Michel	arboriculteur	Economie
OURY	Dominique	consultant formation	Economie
PINEL	Bernard	dirigeant et cadre de l'Agro-alimentaire	Economie
SIMON	Roger	agriculteur	Economie
SOLLET	Alain	dirigeant propriétaire du groupe SEO Etanchéité	Economie
BAZIN	Emmanuelle	directrice d'études en toxicologie	Environnement
BONTHOUX	Sébastien	enseignant-chercheur en écologie (Ecole du paysage, CNRS)	Environnement
COEFFIC-ROBINEAU	Nicolas	agent de maîtrise	Environnement
DUMONT	Patrick	animateur nature	Environnement
LAMBALLAIS	Loik	praticien de médecine complémentaire	Environnement
LASBLEIZ	Cécile	ingénieur informatique	Environnement
LE BRIAND	Céline	Naturalise	Environnement
LE ROCH	Gilles	géomaticien	Environnement
MARECHAL	David	maitre d'oeuvre	Environnement
NOBLET	Patrice	professeur de chimie	Environnement
RENAULT	Michel	enseignant-chercheur	Environnement
VAHÉ	Nolwenn	professeur des écoles	Environnement
GRELIER	Francine	Conseiller d'Education Populaire et de Jeunesse	Solidarité
HAMON	Carole	cadre FPT	Solidarité
JAMET	Alain	animateur d'espaces de paroles et de partage ouverts sur les ré	Solidarité
KRACHIAN-VINCIGUERRA	Patrick	conseiller d'insertion professionnelle	Solidarité
LACROIX	Diane-Perle	animatrice jeunesse	Solidarité
LEBASTARD	Jean-Paul	artisan	Solidarité
LECLERCQ	Bénédicte	enseignante	Solidarité
MAUDET-CARRION	Pascal	responsable service à domicile	Solidarité
PRAUD	Jean-Yves	retraité	Solidarité
ROBERT	Thierry	enseignant	Solidarité
TRIMBUR	Mireille	assistante sociale	Solidarité

PRÉCISE que la charte de fonctionnement élaboré par ce conseil de développement sera soumise à la validation du conseil communautaire de la CCVIA.

DÉCIDE de nommer Alain Fougé 1^{er} Vice-président, élu référent en charge des relations avec le Conseil de Développement.

PRÉCISE qu'un budget est alloué pour le bon fonctionnement du conseil de développement (mise à disposition de salles de réunions et de moyens de communication,...). Un agent des services de la CCVIA participera à l'animation et l'organisation du conseil de développement à hauteur de 0,2 ETP (équivalent temps plein). Les services de la communauté de communes pouvant par ailleurs être sollicité par le conseil de développement.

AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à la mise en œuvre des actions et aux demandes de financements.

Acte rendu exécutoire :

- après envoi en Préfecture le 16/05/2017
- et publication ou notification le

Le Président,



Copie certifiée conforme au registre des délibérations,

Le Président,

